

COMPTES ANNUELS 2018

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE	5
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	
I-1) FAITS CARACTERISTIQUES	7
I-2) COMPARABILITE DES COMPTES	9
I-3) CHANGEMENTS DE METHODES	10
I-4) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	10
I-4-1) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11
I-4-2) IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
I-4-3) CREANCES	13
I-4-4) FINANCEMENT DE L'ACTIF	14
I-4-5) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14
I-4-6) RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE	14
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	16
II-1) ACTIF IMMOBILISE	18
II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	19
II-3) CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	22
II-4) TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	23
II-5) CREANCES ET DETTES	24
II-6) TRESORERIE	24
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	26
II-7) CAPITAUX PROPRES	27
II-8) PROVISIONS	30
II-9) COMPTES DE REGULARISATION	31

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	32
III-1) PRODUITS D'EXPLOITATION	34
III-2) CHARGES D'EXPLOITATION	35
III-3) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	
IV) AUTRES INFORMATIONS	36
IV-1) ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	36
IV-2) EFFECTIFS	36
IV-3) ENGAGEMENTS HORS BILAN	

BILAN AU 31/12/2018

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2018	31/12/2017	PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	3 277 472	-2 802 050	475 421	420 425	Financements reçus	223 150 723	214 026 331
Immobilisations corporelles	407 646 207	-136 332 293	271 313 913	258 225 240	Financement de l'actif par l'Etat	171 326 670	172 684 121
Terrains	21 324 484	-129 429	21 195 054	21 201 486	Financement de l'actif par des tiers	48 478 262	38 260 916
Constructions	261 217 959	-54 661 063	206 556 896	200 372 394	Fonds propres des fondations	3 345 791	3 081 295
Installations techniques, matériels, et outillage	62 119 388	-52 301 332	9 818 056	10 425 822	Ecart de réévaluation		
Collections	335 269	-289 289	45 980	39 052			
Biens historiques et culturels					Réserves	78 890 721	44 660 289
Autres immobilisations corporelles	38 460 229	-28 951 181	9 509 049	9 412 521	Report à nouveau	247 612	34 173 468
Immobilisations mises en concession					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 065 288	76 918
Immobilisations corporelles en cours	23 593 122		23 593 122	15 338 064	Provisions réglementées		
Avances et acomptes sur commandes	595 757		595 757	1 435 900			
Immobilisations grevées de droits					TOTAL FONDS PROPRES	307 354 344	292 937 007
Immobilisations corporelles (biens vivants)					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations financières	1 168 875	-162 000	1 006 875	998 608	Provisions pour risques	735 076	64 374
					Provisions pour charges	807 948	1 505 207
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	412 092 554	-139 296 344	272 796 210	259 644 273	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 543 024	1 569 581
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Stocks					Emprunts obligataires		
Créances	33 585 496	-757 910	32 827 586	26 748 142	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	4 027 902		4 027 902	3 778 071	Dettes financières et autres emprunts	12 790 160	13 152 534
Créances clients et comptes rattachés	26 445 381	-757 910	25 687 470	21 743 309	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	12 790 160	13 152 534
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			0	0	DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés sur commandes	183 882		183 882	483 087	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 978 872	8 969 396
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			0	0	Dettes fiscales et sociales	8 299 839	8 571 682
Créances sur les autres débiteurs	2 928 332		2 928 332	743 675	Avances et acomptes reçus	14 095 844	12 341 142
					Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	69 479		69 479	60 811	Autres dettes non financières	7 691 397	6 009 260
					Produits constatés d'avance	11 440 732	9 446 443
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	33 654 975	-757 910	32 897 065	26 808 953	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	52 506 684	45 337 923
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement			0	1 075 575	Autres éléments de trésorerie passive	40 769	161 260
Disponibilités	68 541 706		68 541 706	65 629 504			
Autres					TOTAL TRESORERIE	40 769	161 260
TOTAL TRESORERIE	68 541 706	0	68 541 706	66 705 080	Comptes de régularisation		
Comptes de régularisation					Ecart de conversion Passif		
Ecart de conversion Actif					TOTAL GENERAL	374 234 981	353 158 305
TOTAL GENERAL	514 289 235	-140 054 254	374 234 981	353 158 305			

COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017	PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	41 020	35 766			
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	31 370 596	31 093 764	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	252 674 613	242 141 114
Charges de personnel	221 271 580	216 272 202	Subventions pour charges de service public	231 962 218	228 993 040
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	129 923 734	125 697 998	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	18 979 426	12 050 421
<i>Charges sociales</i>	90 714 128	90 009 127	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
<i>Intéressement et participation</i>			Dons et legs	110 096	61 428
<i>Autres charges de personnel</i>	633 718	565 077	Produits de la fiscalité affectée	1 622 873	1 036 225
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	9 242 833	6 907 165	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	21 499 597	18 606 177
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	18 118 939	15 900 156	Ventes de biens ou prestations de services	19 431 438	16 984 150
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	280 044 968	270 209 053	Produits de cessions d'éléments d'actif	36 522	0
CHARGES D'INTERVENTION			Autres produits de gestion	2 031 638	1 622 027
Dispositif d'intervention pour compte propre	184 307	0	Production stockée et immobilisée		
<i>Transfert aux ménages</i>			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Transferts aux entreprises</i>	184 307		Autres produits	12 033 074	10 080 998
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 608 909	10 080 998
<i>Transferts aux autres collectivités</i>			Reprises du financement rattaché à un actif	10 424 165	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	184 307	0	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	156 991	138 742
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	424 487	142 944	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	286 364 276	270 967 030
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	280 653 763	270 351 998	PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIÈRES			Produits des participations et des prêts	42 792	61 220
Charges d'intérêt	405 384	404 477	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	48 068	0	Intérêts sur créances non immobilisées		
Pertes de change	2 152	498	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Autres charges financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Gains de change	6 123	3 682
			Autres produits financiers	30 523	-19 563
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	455 604	404 976	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	79 438	45 338
Impôt sur les sociétés	269 058	178 477	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	5 065 288	76 918	TOTAL PRODUITS	286 443 713	271 012 368
TOTAL CHARGES	286 443 713	271 012 368			

ANNEXE

PREAMBULE

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière des établissements publics nationaux et des Universités.

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat. L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable, chargé de la tenue et de l'établissement des comptes, a tout naturellement un rôle dans l'élaboration de l'annexe. Il est important de préciser que la sincérité de ce document a nécessité que les services ordonnateurs participent conjointement à son élaboration.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) modifié par l'arrêté du 23 novembre 2018 et de l'instruction comptable commune (NOR : CPAE1736252J) du 29 décembre 2017.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018 **(Instruction commune du 29/12/2017)**

I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

I-1) Faits caractéristiques :

➤ Présentation de l'université Clermont Auvergne :

L'université Clermont auvergne créée par décret n°2016-1217 du 13 septembre 2016 a repris au 1^{er} janvier 2017 les biens et obligations de l'université d'Auvergne – Clermont I et de l'université Blaise Pascal – Clermont II. Ses statuts ont été adoptés par délibération de l'Assemblée constitutive provisoire le 10 juillet 2016 et modifiés par délibérations du conseil d'administration de l'université Clermont Auvergne du 3 mars 2017, 15 septembre et 8 décembre 2017. L'université comprend :

- cinq collegiums : (Collegium Droit, Economie, Gestion ; Collegium Sciences de la vie, Santé, Environnement ; Collegium Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ; Collegium Technologie, Sciences pour l'ingénieur ; Collegium Sciences fondamentales Droit, Economie gestion),
- des composantes,
- des écoles (école doctorale Lettres, Sciences humaines et sociales, école doctorale Science de la vie, santé, agronomie, environnement, école doctorale Sciences économiques, juridiques et de gestion, école doctorale Sciences fondamentales, école doctorale Sciences pour l'ingénieur) ,
- des structures de recherche (UMR, Laboratoires, Fédérations de recherche, des unités propres universitaires (UPU)),
- des services communs :
 - le service universitaire des étudiants étrangers (SUEE) / Centre Français Langue Etrangère Universitaire en Région Auvergne (FLEURA)
 - la bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
 - le service universitaire des activités physiques et sportives
 - le service de santé universitaire
- une fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par la délibération statutaire du 8 décembre 2017 a été modifiée pour créer en 2018 un budget annexe réservé au projet I-SITE CAP 20-25, et aux labex CLERVOLC et IMOBS3 et supprimer le budget annexe de la Fondation universitaire PERF Arbitrage.

- Un budget annexe immobilier
- Un budget annexe pour le Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation (CRFCB)
- Un budget annexe pour I-SITE
- Un budget annexe pour la Fondation universitaire.

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 8 décembre 2017 approuvant la dissolution de la fondation universitaire PERF Arbitrage les comptes du budget annexe ont été transférés au budget principal de l'université.

L'université est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

Le contrat pluriannuel du site Clermont-Auvergne 2017-2020 a été signé le 21 avril 2017, il vise à renforcer la structuration du site qu'il s'agisse de gouvernance, d'enseignement, de recherche ou de gestion des ressources humaines.

➤ Les autres caractéristiques :

• Un patrimoine en partie dévolu :

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

A défaut d'instruction comptable ou de norme comptable concernant les modalités de comptabilisation de la contribution de dévolution :

- l'université comptabilise prioritairement la contribution reçue pour les dépenses d'investissements en financements externes des actifs,
- conformément à la réponse du CE2B reçue en 2012, l'université comptabilise un financement à recevoir ou une avance en fonction du niveau de dépenses engagée rapporté au montant de la contribution perçue.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.

➤ Les projets en cours :

- Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE dans le cadre de la 2^{ème} vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+.

- Clermont Auvergne Innovation

Clermont Auvergne Innovation dont la création est prévue pour 2019 reprendra une partie des actifs de la SAS SATT Grand Centre dont l'université détient actuellement des parts à hauteur de 16,25%. Ce projet de structure permettra de proposer un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. L'université Clermont Auvergne assure actuellement la présidence de la SATT.

- L'université cible :

Ce projet vise à mettre en place au 1^{er} janvier 2021 un établissement public expérimental créé dans le cadre de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'université cible comporterait notamment un INP associé regroupant l'école d'ingénieurs SIGMA, POLYTECH et l'ISIMA. Ce projet a été présenté au conseil d'administration du 7/12/2018.

I-2) Comparabilité des comptes

Un ajustement sur bilan d'entrée a été comptabilisé :

Il concerne des régularisations de TVA pour prendre en compte l'application d'un coefficient de déduction sur certains biens immobiliers (hors CRFCB) : 225 K€

Les conséquences de l'intégration du bilan de l'exercice 2017 de la Fondation PERF ARBITRAGE dans celui du budget principal :

Le bilan d'entrée est minoré du bilan de sortie du budget annexe : 50 K€ ; les postes transférés sont les suivants :

A l'actif :

- Autres immobilisations corporelles : 1 719 €
- Amortissements et dépréciations : 1 207 €
- Créances sur les entités publiques : 800 €
- Créances clients et comptes rattachés : 49 000 €

Au passif :

- Fonds propres des fondations : 3 000 €
- Réserves : 171 905 €
- Report à nouveau : - 4 000 €
- Résultat de l'exercice : 11 334 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 804 €
- Comptes de liaison : 132 732 €

I-3) Changement de méthode : néant

I-4) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis selon les principes édictés par :

- le recueil des normes comptables pour les établissements publics.
- l'instruction comptable commune de la Direction Générale des Finances Publiques du 29 décembre 2017,
- l'instruction M9 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs,
- l'instruction n° 130019 du 14 octobre 2013 relative aux modalités de première comptabilisation des immobilisations corporelles antérieurement non comptabilisées,
- l'instruction n° 130022 du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues,
- l'instruction n° 130023 du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- l'instruction n° 130024 du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des CET, des heures supplémentaires et des heures complémentaires, et l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret no 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,
- l'instruction n° 140002 du 29 janvier 2014 relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public,
- l'instruction n° 140003 du 31 janvier 2014 relative à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles contrôlées conjointement,
- l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs,
- l'instruction n° 140009 du 10 avril 2014 relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs,
- l'instruction n° 140011 du 30 juin 2014 relative aux partenariats publics privés (PPP),
- l'instruction n°150004 du 6 juillet 2015 relative à la comptabilisation des dispositifs d'intervention,
- l'instruction n°150007 du 3 novembre 2015 relative aux modalités de retraitement des conventions de ressources affectées,
- la circulaire n°2018-155 du 5 décembre 2018 relative à la gestion pour l'année 2018 et dispositif de gestion transitoire de la contribution de vie étudiante et de campus.
- selon le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable, les comptes de l'Université Clermont Auvergne fondation sont intégrés dans les comptes de l'Université Clermont Auvergne,

et en conformité avec le Plan Comptable Général présenté par les règlements n° 2014-03 du 5 juin 2014 et n°2015-06 de l'Autorité des Normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

I-4-1) Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien et charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex université Blaise Pascal,
- réalisés en valeur vénale du 1^{er} janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 19/05/2017. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1^{er} janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, trois sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine : il s'agit d'une partie du bâtiment Paul Collomp, du laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme et du bâtiment du Service de santé universitaire dont la surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université.

La dotation aux amortissements de l'exercice 2018 s'élève à 16,39 M€.

L'amortissement est calculé à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT (CA du 19/05/2017)

Amortissement applicable aux biens acquis à compter du 1er/01/2017	
Délibération du conseil d'administration n°2017-05-19-14	
Comptes et désignations	Durée d'amortissement
2053**** - Logiciels	3
2183**** - Matériel de bureau	3
2183**** - Matériel informatique	3
2012**** - Frais de premier établissement	5
2030**** - Frais de recherche et de développement	5
2058**** - Aut conces dts et similaires, brevets,lic	5
2060**** - Droit au bail	5
2080**** - Autres immobilisations incorporelles	5
2156**** - Matériel enseignement	5
2182**** - Matériel de transport	5
2186**** - Emballages récupérables	5
2188**** - Matériel divers mis à disposition	5
2153**** - Installations spécifiques	6
2154**** - Matériel	6
2155**** - Outillage mis à disposition	8
2157**** - Agencements & aménag du mat & outil	8
212**** - Agencement terrains	10
2151**** - Installations complexes	10
2184**** - Mobilier mis à disposition	10
25**** - Animaux, plantations, autres végétaux	10
214**** - Constructions sol d'autrui	15
2181**** - Install génér, agncts, amngts divers	15
2135**** - Const agencement bâtiments	20
2138**** - Autres constructions	20
220**** - Immos mises en concession	20
213**** - Construction bâtiment	50

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

I-4-2) Immobilisations financières

Ce poste comprend les titres de participations détenus auprès des filiales suivantes : la filiale SAS CIDECCO, créée fin 2016, pour laquelle les titres sont détenus à hauteur de 100%, la SAS CNEP 90%, la SATT Grand Centre : 16,25%, la SAS 2M@TECH : 12,70%, la SAS BIOVALO : 11.63%.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, appréciés en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les titres de participation de la SATT Grand Centre avaient été dépréciés en totalité en 2015 et la provision avaient été maintenue en 2017 au vu des résultats et des perspectives de résultats futurs de la SATT. Par décision du 27 mars 2018, les associés ont décidé d'augmenter son capital social à hauteur de 4,23 M€ avec l'émission de 4 231 actions nouvelles d'un montant de 1 k€ chacune ; la libération s'est faite selon les modalités suivantes :

- 1,39 M€ ont été libérés par compensation avec une créances certaine, liquide et exigible de la Caisse des Dépôts et Consignations sur la société ;
- 2,83 M€ ont été versés en numéraire par l'ANR au nom et pour le compte des associés au prorata de leur participation.

Simultanément afin d'absorber les pertes, le capital social a été réduit de 4,23 M€, chaque actionnaire subissant les pertes de façon proportionnelle au nombre d'actions détenues. Le montant du capital social a donc été ramené à 1M€. Compte-tenu de la communication tardive de ces éléments à l'établissement et de l'absence d'incidence en terme de résultat ces opérations seront traduites dans les comptes au cours de l'exercice 2019. A noter que la dépréciation a été maintenue au 31 décembre 2018 compte-tenu des résultats de la SATT.

I-4-3) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

- La dépréciation des créances s'élève à 758 K€.
- Elle a été calculée selon les critères suivants :
 - o 95 % pour les créances portées au compte 416 – clients douteux ou litigieux,
 - o Créance dépréciée à 80% si son antériorité est supérieure à 2 ans,
 - o Créance dépréciée à 30% si son antériorité est comprise entre 1 et 2 ans,
 - o Créance dépréciée à 20% si son antériorité est supérieure à 6 mois.

I-4-4) Financements de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

La reprise des financements au compte de résultat a été effectuée en 2018.

I-4-5) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Elles sont évaluées à l'arrêté des comptes par le conseil d'administration, sur proposition de l'ordonnateur.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

I-4-6) Rattachement des charges et produits à l'exercice

➤ L'application du principe de rattachement à l'exercice :

Considérant que :

- les prestations de formation continue sont comptabilisées sur l'exercice d'encaissement, soit au moment de la signature du contrat pour la part payée par le stagiaire, soit en fin de formation pour la part financée par l'employeur ou l'organisme de formation,
- les prestations de recherches de nature commerciale sont comptabilisées sur la base des échéanciers des conventions, ces derniers reflètent généralement l'avancement scientifique,
- les heures supplémentaires réalisées par les personnels titulaires sont comptabilisées sur l'exercice de décaissement,

En fin d'exercice, l'université procède à des régularisations afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière :

- comptabilisation des conventions de recherche,
- de comptabilisation des recettes de formation continue,
- de comptabilisation des heures supplémentaires réalisées par les enseignants titulaires,
- de comptabilisation des rappels de traitements portant sur des exercices antérieurs.

La part des subventions destinées à financer les équipements nécessaires à la réalisation des contrats de recherche est comptabilisée en financement de l'actif, en application de l'instruction sur les financements externes de l'actif.

La subvention pour charge de service public du ministère de tutelle est comptabilisée en produits d'exploitation. La contribution de dévolution destinée au financement de dépenses liées aux immobilisations constitue prioritairement des financements externes de l'actif pour les dépenses d'investissement et pour le surplus des produits d'exploitation.

- Une exception au principe de rattachement à l'exercice des droits constatés : la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Elle est instituée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et son décret d'application n° 2018-564 du 30 juin 2018 ; elle consiste au versement d'une contribution de 90 € par les étudiants au CROUS, le CNOUS étant chargé de répartir les montants entre les établissements et les CROUS. En 2018, elle a été perçue par l'établissement à hauteur de 25% du montant calculé sur la base des inscriptions arrêtées au 15 octobre 2018.

Considérant que :

- le décret du 30 juin 2018 prévoit que les 75% restants feront l'objet d'un versement intermédiaire avant le 15 avril 2019, calculé sur la base de la liste des effectifs inscrits en formation initiale arrêtée au 15 mars 2019 et que le solde est versé sur la base d'un état définitif des effectifs arrêté au 31 mai 2019 transmis au centre régional des œuvres universitaires et scolaires et calculé après application d'une péréquation dont les modalités sont décrites à l'article D. 845.5 du code de l'éducation,
- que l'article 3 du décret précité précise que le 1^{er} versement de 25 % constitue une avance versée et le 2nd versement un complément,
- que la circulaire d'application n° 2018-155 du 5-12-2018 publiée au BO de l'ESRI le 2 janvier 2019 (NOR : ESRF1834842C) précise que le droit n'est acquis qu'avec l'envoi de la liste définitive des inscrits arrêtés au 31 mai 2019 et qu'aucun impact sur la classe 7 ne doit être constaté pour cette nature de recette au 31 décembre 2018, y compris par un rattachement à l'exercice,

aucun rattachement à l'exercice n'a été effectué au titre des 40% de la contribution versée par les étudiants inscrits.

II – Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif immobilisé

En 2018 le montant brut de l'actif immobilisé est de 412 M€ soit +27,6 M€ (+7.18%) par rapport à 2017. Cette évolution se décompose comme suit :

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et notamment de licences : + 267 K€ (+9 %)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles : + 6.66 M€.

Les constructions : + 14,37 M€ (5,82 %) avec les mises en service du bâtiment STAPS pour 2,42 M€, de l'école d'économie de la rotonde pour 2, 47 M€ et du bâtiment UNH-CBIOSEN pour 9,86 M€.

Les immobilisations corporelles en cours : + 7,4 M€ (+ 44,12%). Les travaux en cours réalisés concernent essentiellement les opérations suivantes :

- OP 865 - restructuration CBRV et bâtiment principal : 2,05 M€ en 2018
- OP 929 - Pôle BIO : 6,80 M€
- OP 939 Restructuration du pôle mutualisé d'enseignement : 6,76 M€
- OP 966 travaux d'installation du labo RGM : 0,1 M€

Les travaux d'économie d'énergie financés dans le cadre du dispositif INTRACTING se sont élevés à 116 K€ en 2018.

Des sorties de biens ont été comptabilisées à hauteur de 1,9 M€. Les biens d'équipement réformés s'élèvent à 236 K€ et concernent essentiellement du matériel. Les sorties de composants des bâtiments réhabilités se sont élevées à 1,69 M€.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (en K€)

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Augmentations		Diminutions		
		Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	2 978	0	267	0	0	3 245
203-Frais de recherche et développement	6					6
205-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 962	0	267		0	3 229
208-Autres immobilisations incorporelles	10					10
Immobilisations corporelles	363 532	15 192	6 658	0	1 923	383 457
211-Terrains	21 136					21 136
212- Aménagements de terrains	188		0			188
213/4-Constructions	246 847	14 863	1 195		1 687	261 218
215-Installations techniques, matériels, et outillage	59 797	245	2 231		154	62 119
216-Collections	328		7		0	335
218-Autres immobilisations corporelles	35 234	85	3 225		82	38 460
23-Immobilisations corporelles en cours	16 806		22 607	15 192		24 221
Participations et créances rattachées à des participations	447	0	0	0	0	447
261-Titres de participation	447					447
Autres immobilisations financières	714	0	8	0	0	722
272 -Titres immobilisés (droit de créance)	595					595
275- Dépôts et cautionnements versés	113				0	113
276- Autres créances immobilisées	6		8			14
ACTIF IMMOBILISE	384 477	15 192	29 541	15 192	1 923	412 093

II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

En 2018 les dotations aux amortissements des biens sont de 16,39 M€ soit + 2 M€ par rapport à 2017. Elles se décomposent en :

- dotations aux amortissements constatées suite à la sortie d'immobilisations : 1,6 M€.
- les dotations des immobilisations non réformées : 15,24 M€.

La progression importante des dotations s'explique par la mise en service de plusieurs bâtiments au cours du 1^{er} semestre 2018 qui se sont élevées à plus de 12 M€.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (en K€)

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 590	212	0	2 802
2803-Frais de recherche et développement	6			6
2805-Concessions, brevets licences	2 584	210	0	2 794
2808- Autres immobilisations incorporelles	0	2	0	2
Immobilisations corporelles	122 080	16 175	1 922	136 332
2812- Agencements aménagements terrain	123	6	0	129
2813/14 - Constructions	46 475	9 873	1 687	54 661
2815- Matériel scientifique et outillage	49 371	3 084	154	52 301
2816-Collections	289	0	0	289
2818- Autres immobilisations corporelles	25 822	3 212	81	28 951
Immobilisations en cours				0
Immobilisations financières	162			162
ACTIF IMMOBILISE	124 832	16 387	1 922	139 296

II-3) Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des coûts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 K€ dont 15 867 K€ pour le laboratoire et 1 166 K€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (K€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
Montant Global à Financer	15 867	1 166	17 033

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1^{er} janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 K€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 K€ (laboratoire : 648 K€ - crèche : 49 K€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 K€ (laboratoire : 450 K€ - crèche : 34K€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en K€)	Valeur brute au 01/01/2018	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2018
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249		1 249
Laboratoire LMV	16 966		16 966
Total des immobilisations corporelles	18 215	0	18 215

Amortissements (en K€)	Amortissements au 01/01/2018	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2018
Crèche	70	35	105
Laboratoire LMV	800	424	1 224
Total des amortissements	870	459	1 329

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au

Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 K€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 K€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 K€ (frais financier : 106 K€ - capital : 1 330 K€).

Conformément au contrat, la fixation des taux d'intérêts a été réalisée à la date de mise à disposition du dernier ouvrage : le 29 janvier 2016.

Caractéristiques du contrat signé	montant de l'investissement HT (en k€)	montant de la dette financière (k€) c/16	prise de possession des biens	option d'achat	Financement de l'investissement	valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Le montant des engagements au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Situation de la dette au 31/12/2018	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	13 850	2016	2041
Loyer restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	17 224	2016	2041
Loyer restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	7 703	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

- a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée) et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;
- b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;
- c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;
- d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;
- e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

II-4) Tableau des filiales et participations

Titres détenus en pleine propriété :

Forme juridique	Société	% détenu	Valeur brutes des titres au 31/12/2018	Valeur nettes des titres au 31/12/2018	Capitaux propres au 31/12/2017 (en k€)	Chiffres d'affaires 2017 (en k€)	Résultat 2017 (en k€)
S.A	CNEP	90,00%	144	144	794	856	8
S.A.S	2M@TECH	12,70%	28	28	233	954	-24
S.A.S	SATT Grand Centre	16,25%	162	0	-6 250	277	-3 019
S.A.S	CIDECCO	100%	200	200	NC	NC	NC
S.A.S	BIOVALO	11,63%	86	86	45	10	-41

II-5) Créances et dettes

TABLEAU DES DETTES ET CREANCES (en K€)

Créances au 31/12/18	Montant en K€ brut	Liquidité de l'actif		Dettes au 31/12/18	Degré d'exigibilité du passif			
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an		Montant en K€ brut	Échéance à moins d'un an	Échéances	
							à plus d'un an	à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :	14	0	0	Dettes financières	12 790	0	87	12 704
Créances rattachées à des participations				Dettes financières et autres emprunts (5)	12 704			12 704
Prêts				Cautionnements	87		87	
Autres créances immobilisées (1)	14							
Créances de l'actif circulant :	33 585	29 382	175	Dettes d'exploitations	41 066	41 066	0	0
Créances sur les entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne (2)	4 028			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 979	10 979		
Créances clients et comptes rattachés (3)	26 445	26 270	175	Dettes fiscales et sociales (6)	8 300	8 300		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0			Avances et acomptes reçus	14 096	14 096		
Avances et acomptes versés sur commandes	184	184		Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0			Autres dettes non financières	7 691	7 691		
Créances sur les autres débiteurs (4)	2 928	2 928				0		
Charges constatées d'avance	69	69	0	Produits constatés d'avance (7)	11 441	11 441		
TOTAL DES CREANCES	33 669	29 452	175	TOTAL DES DETTES	65 297	52 507	87	12 704

(1) Les autres créances immobilisées comprennent notamment les intérêts courus sur des OAT.

(2) Les créances sur les entités publiques concernent les subventions et financements de l'actifs en provenance des organismes publics (815 K€), le remboursement d'un crédit de TVA attendu (1,5 M€), un crédit de TVA reporté (1,7 M€).

(3) Les créances clients et comptes rattachés comprennent à hauteur de 22,22 M€ des produits à recevoir (soit 84%). Les autres créances (4,23 M€) concernent des créances clients et étudiants ; elles ont été recouvrées à hauteur de 41% sur l'exercice 2019. Les créances douteuses ou litigieuses s'élèvent à 175,48 K€ ; elles sont pour la plupart détenues à l'encontre de sociétés en redressement judiciaire.

(4) Les créances sur les autres débiteurs, 2,9 M€ comprennent des opérations en instance de régularisation avec notamment une créance envers le CHU concernant le reversement des gratifications des maîtres de stages : 1,3 M€.

(5) Les dettes financières représentent :

- la redevance financière du contrat de partenariat public privé en capital restant due au 31/12/2018 : 12,31 M€
- la dette restant due au 31/12/2018 relative à l'avance remboursable versée par la CDC dans le cadre du contrat INTRACTING : 394 K€.

(6) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement les charges à payer au titre des heures complémentaires, des congés payés, du compte épargne temps monétisé et des rappels sur rémunérations d'un montant global de 8,23 M€ :

- Heures complémentaires : 3,92 M€
- Congés payés : 3,88 M€
- Rappels de paie : 0,29 M€
- CET monétisable : 0,13 M€

(7) Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit :

- recherche : 4,26 M€
- Droits universitaires : 2,94 M€
- I-SITE : 2,8 M€
- Conventions pluriannuelles : 1,88 M€
- Formation continue : 0,19 M€
- Divers : 0,08 M€

II-6) Trésorerie

La trésorerie est en hausse par rapport à 2018 de 1.95 M € soit (2.9%).

Les comptes bancaires de la fondation ont progressé de 1.04 M€ en raison du remboursement d'obligations assimilables du Trésor en avril 2018 pour 1 M€.

Le solde du compte de dépôt de fonds au Trésor au 31/12/2018 s'élève à 65,29 M€, soit une variation de + 1,96 M€.

TRESORERIE (en K€)				
K€	01/01/2017	31/12/2017	31/12/2018	Evolution
Valeur mobilière de placements	1 076	1 076		-1 076
Provisions pour dépréciation des VMP	0	0		0
Comptes à terme	1 846	1 403	1 404	1
Sous-total placements	2 922	2 478	1 404	-1 075
Chèques impayés	4	22	19	-3
Virement interne	0	-1		1
Chèques et cartes bancaires à encaisser	17	188	106	-82
Caisse	0	1	1	0
Comptes bancaires	156	645	1 687	1 042
Compte au Trésor	60 183	63 351	65 312	1 961
Régies	0	-143	-28	115
Sous-total disponibilités	60 361	64 064	67 097	3 033
Total trésorerie	63 283	66 542	68 501	1 959

La trésorerie affectée à la Fondation universitaire s'élève à 3.6 M € et se présente comme suit :

Les comptes et placements de la fondation universitaire (en k€)			
	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Solde des comptes bancaires			
CDC	133	1172	1039
CRCA	30	33	3
CEPAL	482	482	
BPMC			
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES	645	1687	1042
Comptes à terme			
CRCA	901	901	
CEPAL			
BPMC	500	500	
SOLDES DES COMPTES A TERME	1401	1401	
SOLDE DU COMPTE DE DEPÔT DE FONDS AU TRESOR	15	541	526
PLACEMENTS EN OAT	1048		-1048
TOTAL DES DISPONIBILITES DE LA FONDATION	3109	3629	519

Tableau des flux de trésorerie :

31/12/2018 - TdFT	
(En k€)	31/12/2018
Résultat net	5 065
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	4 264
Plus-values de cession	0
Autres	0
Marge brute d'autofinancement	9 329
Créances clients	-4 170
Variation des stocks	0
Dettes fournisseurs	1 038
Autres comptes	2 189
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 386
Encaissements	
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	0
Cessions d'immobilisations financières	0
Décaissements	
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-27 608
Acquisitions immobilisations financières	-8
Fournisseurs d'immobilisations	947
Autres opératoins	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-26 669
Encaissements	
Dotation en capitaux propres	19 510
Emission d' emprunts	0
Autres opératoins	0
Décaissements	
Remboursements d'emprunts	-214
Autres opératoins	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	19 296
Flux de trésorerie liés aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	826
Variation de trésorerie	1 839
Trésorerie à l'ouverture	66 700
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 386
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-26 669
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	19 296
Flux de trésorerie liés aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers	826
Trésorerie nette à la clôture	68 539

II-7) Capitaux propres

Les capitaux propres de l'Université sont composés des éléments suivants :

- Des financements de l'actif remis par l'État : 171,33 M€ ; ils ont diminué de 1,36 M€
- Des financements externes de l'actif provenant d'autres tiers. Compte tenu des reprises au compte de résultat, ils s'élèvent à 48,48 M€ soit + 10,2 M€ par rapport à 2017. Cette augmentation est surtout due aux titres de recettes émis pour la Région AURA dans le cadre du financement CPER des opérations ECO CAMPUS : Pôle BIO et PME (3,2 M€) et de la Maison de l'Innovation (0,6 M€) ainsi qu'à des financements rattachés à l'exercice pour ces opérations à hauteur de 7,55 M€.
- Des réserves de fonctionnement de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 78,89 M€.
- D'un report à nouveau créditeur de 20 k€ de la fondation.
- Du résultat de l'exercice : + 5,06 M€.

Dans ces capitaux propres sont compris les fonds propres de la fondation. D'un montant global de 3,34 M€, ils comprennent :

- les dotations : 2,51 M€ qui se décomposent en :
 - dotation non consommable : 2 M€
 - dotation consommable : 0,48 M€
- les fonds dédiés : 0,84 M€

Le tableau de variation des capitaux propres se présente ainsi :

TABLEAU DES FONDS PROPRES (en K€)

Rubriques et postes	31/12/2017	01/01/2018 *	Affectation du résultat (et reports à nouveau)	Augmentations		Compte à compte	Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
				Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé		Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT										
Financements non rattachés à un actif	10 334	10 334		5 118		-390				15 062
Financements rattachés à un actif										
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	92 575	92 575					2 025		363	90 186
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	23 632	23 632					832		781	22 019
- Financement des autres actifs :	46 143	46 143	0	1 295	0	0	3 380	0	0	44 059
État	45 561	45 561		1 108			3 159			43 510
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	583	583		188			221			550
Autres										0
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	172 684	172 684	0	6 413	0	-390	6 237	0	1 144	171 327
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT										
Financements non rattachés à un actif										
- Régions	4 499	4 499		9 858		-53				14 305
- Départements	400	400		0		-400				0
- Communes et groupements de communes	1 217	1 217		785		73				2 074
- Autres collectivités et établissements publics	233	233		-16		-216				1
- Union Européenne	-450	-450		1 394		-441				502
- Autres organismes	211	211		45		-256				0
- Autres	581	581		803		-761				623
Financements rattachés à un actif										
- Régions	8 924	8 924				604	1 022			8 505
- Départements	6 650	6 650				400	342			6 708
- Communes et groupements de communes	3 082	3 082					140			2 942
- Autres collectivités et établissements publics	1 208	1 208				135	177		0	1 166
- Union Européenne	7 271	7 271				240	822			6 689
- Autres organismes	1 666	1 666				256	108			1 814
- Autres	2 749	2 749				812	432			3 129
Financements liés à des activités de recherche et de développement	20	20								20
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	38 261	38 261	0	12 868	0	393	3 043	0	0	48 478
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	210 945	210 945	0	19 281	0	3	9 280	0	1 145	219 805
FONDS PROPRES ET RESERVES DES FONDATIONS										
DOTATIONS PERENNES	3	0				-3				0
APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	2 027	2 027								2 027
DOTATION CONSOMPTIBLE (FONDATION)	480	480								480
FONDS DEDIES (FONDATION)	571	571		424			157			839
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES DES FONDATIONS	3 081	3 078		424	0	-3	157	0	0	3 346
RESERVES	44 660	44 488				34 230				78 891
REPORT A NOUVEAU	34 173	34 178				-34 154				20
RESULTAT	77	66				-77				0
TOTAUX FONDS PROPRES	292 937	292 755	0	19 706	0	0	9 437	0	1 145	302 061

* Fonds propres après comptabilisation de la correction d'erreur portant sur la régularisation de TVA au titre de l'application du coefficient de déduction sur certains biens immobiliers (hors CRFCB) pour 225 K€ et après reprise des actifs et passifs de l'ancienne fondation Perf arbitrage.

Le tableau des fonds dédiés de la fondation retrace les ressources affectées par les donateurs à des projets qui n'ont pas encore pu être utilisés. A la clôture de l'exercice, ils s'élèvent à 0,84 M€ et concernent essentiellement des actions spécifiques.

Les engagements à réaliser par les Chaires s'élèvent à 0,5 M€. Deux nouvelles chaires ont été mises en place en 2018 : la chaire « Archéologie Cité Arverne » et la chaire « Santé et territoire ».

Tableau des fonds dédiés (en €)							
ACTIONS	Engagements à réaliser au 01/01/2018	DEPENSES 2018	RECETTES 2018	Engagements à réaliser pour 2018	Reprise en 2018 au compte de résultat	Cumul des Engagements à réaliser au 31/12/2018	Reprise de dotation consommable
CAMPUS AURILLAC	114 577	145 632	171 164	25 532	0	140 109	
CAMPUS LE PUY	-37 872	36 605	80 000	43 395	0	5 523	
CHAIRE ALTERGOUVERNANCE	41 933	20 644	15 145	0	5 499	36 434	
CHAIRE VALEUR RSE	65 968	40 522	50 000	9 478	0	75 446	
CHAIRE CONFIANCE NUMERIQUE	154 488	35 262	140 000	104 738	0	259 225	
CHAIRE INSOLIUM	4 797	16 057	30 000	13 943	0	18 741	
CHAIRE UNESCO	5 861	24 046	35 397	11 350	0	17 212	
CHAIRE SANTE ET TERRITOIRE		1 716	69 688	67 972	0	67 972	
CHAIRE ARCHEOLOGIE CITE ARVERNE			45 000	45 000	0	45 000	
PROGRAMME DE NEUROLOGIE	7 805			0	0	7 805	
SOIREE REMISE DIPLOME PHARMACIE	2 679	0	0	0	0	2 679	
METRONIC	118			0	0	118	
PROJET STATEND ASTRAZENECA	2 253			0	0	2 253	
ETUDE DE CONECTOM FONCTIONNEL DE CONSCIENCE	2 775	352		0	352	2 423	
MICHELIN	21 392			0	0	21 392	
ARS	27 763			0	0	27 763	
Mécénat équipement salle multimédia EUM	23 125			0	0	23 125	
Sté Jude Médical IGCN	-3 540	19 945	27 750	7 805	0	4 265	
Sté Jude Médical Npsydol	5 405	524	0	0	524	4 881	
GREDFONDACTION BROU DE LAURIERE	16 637	36 512	21 500	0	15 012	1 625	
Soutien au master gestion du patrimoine - EUM Ste générale	4 272	1 385	5 086	3 701	0	7 973	
NEURON ACTION		1 275	57 726	56 451	0	56 451	
ACADEMIE CAP2025		0	0	0	0	0	
TOTAL ACTIONS SPECIFIQUES	460 435	380 477	748 455	389 365	21 387	828 413	0
TOTAL ACTIONS RECONDUCTIBLES	110 974	267 781	167 299	35 123	135 604	10 492	0
Totaux	571 409	648 257	915 754	424 487	156 991	838 906	0

II-8) Provisions

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS					
K€	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises		Solde à la clôture de l'exercice
			Provisions non utilisées	Provisions utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges RH : contestation primes	59				59
Provision pour litige RH : refus PEDR	3	0	3		0
Provision pour litige RH : refus de recrutement	3	0			3
Provision pour litige RH : demande paiement d'heures		11			11
Provision pour litige RH : refus d'inscription en doctorat		0			0
Provision pour litige RH : contestation NBI		3			3
Provision pour litige RH : contestation IFSE		11			11
Provision pour litige sur marché de travaux (op 669-CRBC)		500			500
Provision pour litige - transaction CHU		148			148
Total provisions pour risques	64	673	3	0	735
Provisions pour charges					
Provision pour dette FIPHFP	474	0	474		0
Provisions pour CET (en stock)	1 031	808	1 031		808
Total provisions pour charges	1 505	808	1 505	0	808
Total provisions pour risques et charges	1 570	1 481	1 508	0	1 543
Provisions pour dépréciation des créances clients	507	251			758
Total provisions pour dépréciation actifs	507	251	0		758
Total provisions	2 077	1 732	1 508		2 301

Des provisions ont été constatées à hauteur de 2,3 M€ dont 0,7 M€ concernent essentiellement des provisions pour risques et charges à hauteur de 1,54 M€

Des provisions pour charges ont été constatés à hauteur de 0,80 M€ pour des litiges relatifs à l'exécution des marchés de travaux de l'opération du CRBC (0,5 M), pour une régularisation de prestation de services rendues par le CHU (0,15 M€) et pour divers litiges sur contrats de personnel (0,86 M€).

La provision constituée en 2017 pour la contribution due au FIPHFP a été reprise en totalité suite à la remise gracieuse accordée par l'établissement public.

Les provisions pour charges concernent uniquement la provision du compte épargne temps non monétisable (0,81 M€) en baisse de 0,20 M€ par rapport à 2017.

II-9) Comptes de régularisation

Il s'agit des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 11,4 M€ et sont en hausse de 2 M€ par rapport bilan d'ouverture de l'exercice.

III – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 5,06 M€.

III-1) Produits d'exploitation

Les produits des ventes et services et les autres produits de gestion courante :

Tableau des produits (hors subventions et produits financiers)			
K€	2017	2018	Evolutions 2018/2017
Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandises			
Droits d'inscription	6 347	6 319	-28
Prestations de recherche	1 827	2 940	1 113
Mesures et expertises	337	798	460
Redevances	214	96	-118
Formation continue	4 555	5 071	516
Autres prestations de services	1 738	1 850	112
Produits des activités annexes	1 966	2 358	393
Total ventes et prestations de services	16 984	19 431	2 447
Autres produits de gestion courante			
Redevances pour concessions, brevets, licences logiciels	14	131	117
Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	37	37
Produits spécifiques	27	74	47
Dons manuels	517	377	-140
Legs et donations	0	73	73
Autres produits de gestion courante	1 064	1 377	313
Total autres produits de gestion	1 622	2 068	446

Les produits des ventes et services ont augmenté de 1,44 M€ principalement en raison de la hausse des prestations de recherche (+ 1,11 M€).

Les produits issus des droits d'inscription sont stables (6,3 M€) ; ils représentent 34,31 %.

Les autres produits de gestion courante (2 M€) portent essentiellement sur divers produits de refacturations à des tiers et sur les dons et mécénats encaissés par la fondation dont le montant s'élève à 0,45 M€.

Les subventions d'exploitation :

Tableau des subventions d'exploitation			
K€	2017	2018	Evolution 2018/2017
Ministère de tutelle - DGF	228 993	231 962	2 969
Autres ministères	252	338	85
ANR	3 214	7 827	4 613
Subventions Union Européenne et organismes internationaux	2 241	5 408	3 167
Région	3 567	2 602	-965
Département	326	394	69
Communes	86	447	362
CNASEA-Agence de Service et de paiement ASP	107	18	-89
Autres subventions diverses publiques ou privées	2 258	1 944	-313
Dons et legs	61	110	49
Taxe d'apprentissage	1 036	1 623	587
Total subventions d'exploitation	242 141	252 675	10 533

Les subventions d'exploitation (252,67 M€) représentent 88% des produits.

Les subventions d'exploitation ont progressé de + 10,55 M€. Cette progression est due essentiellement aux comptes suivant :

- ANR : +4,61 M€
- Union Européenne : +3,17 M€

Les subventions de l'Etat hors ANR ont augmenté de 3,05 M€ (+1,33%)

III-2) Charges d'exploitation

Tableau des charges d'exploitation			
K€	2017	2018	Evolutions 2018/2017
Achats	36	41	5
Services extérieurs	31 094	31 371	277
Impôts et taxes hors rémunération	481	543	62
Charges de personnel et impôts et taxes sur rémunérations	218 664	223 724	5 061
Charges de gestion courante	4 034	6 431	2 396
Dotations aux amortissements et provisions	15 900	18 119	2 219
Impôts société	178	269	91
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	143	424	282
Total des charges d'exploitation	270 530	280 923	10 392

Les charges d'exploitation augmentent de 3,84% par rapport à 2017. Cette évolution s'explique essentiellement du fait de l'augmentation :

- des charges de personnel : + 5 M€,
- des charges de gestion courante : + 2,4 M€
- des dotations aux amortissements : + 2,22 M€

La hausse des charges de personnel a pour origine la hausse des rémunérations et l'augmentation d'ETP (+74,29 ETP), l'impact de la CSG et de l'harmonisation indemnitaire.

III-3) Charges et produits financiers

RESULTAT FINANCIER		
€	2017	2018
Produits des participations et des prêts	61 220	42 792
Gains de change	3 682	6 123
Autres produits financiers	-19 563	30 523
Charges d'intérêt	404 477	405 384
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	48 068
Pertes de change	498	2 152
RESULTAT FINANCIER	-359 637	-376 167

Le résultat financier est déficitaire de 376 K€ ; en effet, les charges financières comprennent les charges d'intérêts de la redevance du contrat de partenariat public privé (405 K€ en 2018).

Les produits financiers se composent des intérêts des placements des legs en OAT et des fonds placés en OAT par la Fondation. Des OAT étant arrivées à échéance en avril 2018, les produits des placements ont diminué.

Le détail des placements est le suivant :

PORTEFEUILLE DE TITRES AU 31/12/2018						
libellé des valeurs	Codes valeur	Evaluation au 31/12/2017	Quantité	Valeur nominale	Valeur comptable	Affectation
OAT 4,25% 25/04/2019	FR0000189151	34 466	33 000	1,00	36 252	LEGS
OAT 3,75% 25/04/2021	FR0010192997	270 893	240 990	1,00	262 312	LEGS
OAT 6% -25/10/2025	FR0005771150	152 365	108 870	1,00	147 878	LEGS
FCP NATIXIS	FR0011563535	9 980	582 807		57 873	LEGS
SCPI ATOUT PIERRE					62 239	LEGS

IV – Autres informations

IV-1) Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

IV-2) Effectifs

Les effectifs sont les suivants :

Sous plafond Etat : 2 758 ET

Sur ressources propres : 520 ETP

Soit un total de 3 029 ETP

IV-3) Engagements hors bilan

Engagements donnés : néant

Engagement reçus : néant